



Foix, le 23 juillet 2015

Monsieur le Directeur Général
Office National des Forêts
2, avenue Saint Mandé
75012 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne qui s'est tenue le 4 juillet à Châteauneuf sur Isère, Monsieur André Mugnier, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Savoie, a informé l'assistance de la position du Directeur Régional de l'Office National des Forêts de Rhône Alpes sur l'interdiction de la chasse des galliformes de montagne et du blaireau sur les territoires domaniaux.

Vous trouverez ci-joint la résolution prise à l'unanimité par notre Assemblée Générale qui vous demande de revenir sur ces dispositions que rien ne justifie.

Je reste bien évidemment à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président,

Jean-Lue FERNANDEZ

Association Nationale des Chasseurs de Montagne
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié Labarre
09000 FOIX

RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne, réunie le 04 juillet 2015, a pris connaissance de la décision de la Direction Régionale de l'Office National des Forêts, d'interdire la chasse des galliformes de montagne et du blaireau dans les lots domaniaux de haute-savoie.

Elle demande, à l'unanimité de ses membres présents, à Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Forêts d'intervenir auprès de Monsieur le Directeur Régional afin que celui-ci revoie sa position qui ne prend nullement en compte :

- en ce qui concerne les galliformes de montagne : le suivi des populations, les aménagements du milieu et les protocoles de gestion stricts mis en place de longue date en faveur de ces espèces en accord avec tous les partenaires impliqués (plan de chasse tétras-lyre, PMA lagopède et bartavelle).

- en ce qui concerne le blaireau : l'augmentation conséquente et régulière des populations dans le département, les nombreuses plaintes pour dégâts et les arrêtés de destruction diligentés par le Préfet, les risques sanitaires que fait peser cette espèce sur les animaux domestiques (cas de tuberculose).

Le Président,

Jean-Luc FERNANDEZ

Copie :

- *Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs*
- *Messieurs les Présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs*
- *Messieurs les adhérents individuels de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne*